

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

N°CT2020.4/042

L'an deux mil vingt, le sept octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Julien BOUDIN à Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Catherine DE RASILLY, Madame Rosa LOPES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/042
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119639A-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/042
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119639A-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020

N°CT2020.4/042

OBJET : **Aménagement** - ZAC des Petits Carreaux à Bonneuil-sur-Marne/Sucy-en-Brie :
Modification du périmètre

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 311-1 et suivants, l'article R. 1311-12 et L. 311-1 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 septembre 1973 approuvant la création de la ZAC des Petits Carreaux, le plan d'aménagement, le règlement de la zone en partie sur le territoire de la commune de Bonneuil-sur-Marne et approuvant la convention de réalisation jointe à l'arrêté ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 1974 approuvant la création de la ZAC des Petits Carreaux, le plan d'aménagement, le règlement de la zone en partie sur le territoire de la commune de Sucy-en-Brie et approuvant la convention de réalisation jointe à l'arrêté ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bonneuil-sur-Marne du 30 mai 1973 initiant la ZAC, approuvant les dossiers de création et de réalisation de la ZAC des Petits Carreaux et désignant la Société pour le Financement de Bureaux et d'Usines (SOFIBUS) comme aménageur de la concession d'aménagement ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Sucy-en-Brie du 16 novembre 1973 initiant la ZAC, approuvant les dossiers de création et de réalisation de la ZAC des Petits Carreaux et désignant la Société pour le Financement de Bureaux et d'Usines (SOFIBUS) comme aménageur de la concession d'aménagement ;

VU les délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne (CAHVM) n°2003-89 du 18 décembre 2003 et n°2005-48 du 15 décembre 2005 reconnaissant d'intérêt communautaire le secteur Sucy Ouest ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/042
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119639A-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

VU la délibération du conseil communautaire de la CAHVM du 16 février 2012 approuvant la concession d'aménagement de l'opération de l'Ecoparc dont l'aménagement est confié à SIRIUS ;

CONSIDERANT que la ZAC des Petits Carreaux est une zone d'activités, comprenant du bureau, du commerce et de l'activité et que située sur les communes de Sucy-en-Brie et Bonneuil-sur-Marne, elle s'étend sur 573 416 m² ;

CONSIDERANT que par délibérations en date du 30 mai 1973 et du 16 novembre 1973, les conseils municipaux des communes de Bonneuil-sur-Marne et de Sucy-en-Brie ont respectivement initié la ZAC, approuvé les dossiers de création et de réalisation de la ZAC des Petits Carreaux et désigné la SOFIBUS aménageur de la concession d'aménagement ;

CONSIDERANT que par arrêtés préfectoraux en date du 13 septembre 1973 et 13 mars 1974, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a approuvé le dossier de création de la ZAC, le plan d'aménagement, le règlement de la zone et la convention de réalisation de la zone, respectivement sur les parties de territoire concernées sur les communes de Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne (CAHVM) a reconnu d'intérêt communautaire le secteur Sucy Ouest par délibérations n° 2003-89 du 18 décembre 2003 et n° 2005-48 du 15 décembre 2005 ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne (CAHVM) est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section AZ n°636 par un acte de vente du 17 septembre 2008 ;

CONSIDERANT que l'opération a été concédée à SIRIUS par délibération du conseil communautaire de la CAHVM du 16 février 2012 ;

CONSIDERANT que lors des études pré-opérationnelles de l'Ecoparc, opération d'aménagement développée en limite de la ZAC des Petits Carreaux, il a été décidé d'intégrer la parcelle cadastrée section AZ n° 636 au périmètre de la concession d'aménagement ;

CONSIDERANT que cette opération a pour objectif de développer, sur des terrains en friche, propriétés du Territoire, un parc d'activités de haute qualité environnementale pouvant accueillir du bureau et de l'activité ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/042
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119639A-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

CONSIDERANT que par un acte de vente du 1^{er} mars 2013 la parcelle cadastrée section AZ n°636 (mentionnée AZ 217 dans l'acte) a été cédée à SIRIUS ; que par ce même acte, la CAHVM s'est engagée à entreprendre les démarches nécessaires à l'extraction de la parcelle cadastrée section AZ n° 636 du périmètre de la ZAC des Petits Carreaux afin de former un ensemble cohérent avec l'opération Ecoparc ;

CONSIDERANT que la modification du périmètre apparaît aujourd'hui nécessaire au développement de l'Ecoparc ;

CONSIDERANT que la ZAC des Petits Carreaux, ayant été créée par arrêtés préfectoraux, il appartient aujourd'hui à l'Etat de procéder à l'extraction de la parcelle par arrêté ;

CONSIDERANT qu'au titre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir doit au préalable solliciter la modification du périmètre auprès de l'Etat ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 1^{er} OCTOBRE 2020
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **SOLLICITE** la modification du périmètre de la ZAC des Petits Carreaux auprès de l'Etat pour rendre effective l'extraction de la parcelle AZ 636.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

FAIT A CRETEIL, LE SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/042
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119639A-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 7 OCTOBRE 2020**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/10/20
Accusé réception le	13/10/20
Numéro de l'acte	CT2020.4/042
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201007-lmc119639A-DE-1-1